

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 9 241 720 EUROS

SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13016), 1 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF

528 556 806 RCS MARSEILLE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET ÉTHIQUE
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024**

Le 31 décembre 2024, à 10 heures, les membres du Comité Stratégique et Ethique d'ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS (ci-après la « **Société** ») se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- EXPHOLDING,
- YAFOYE,
- BALTAMON,

Tous les membres du Comité Stratégique et Ethique étant présents ou représentés, le Comité Stratégique et Ethique peut valablement délibérer.

EXPHOLDING, Présidente, préside la séance.

La Présidente rappelle :

- qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Comité Stratégique et Ethique, le Comité Stratégique et Ethique peut, entre deux consultations des Associés, procéder à des nominations à titre provisoire,
- que ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine consultation des Associés.

La Présidente indique ensuite que le Comité Stratégique et Ethique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'EXPHOLDING de ses fonctions de membre du Comité Stratégique et Ethique et cooptation d'un nouveau membre,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement d'EXPHOLDING, démissionnaire et fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs pour formalités.



I. DEMISSION D'EXPHOLDING DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET ETHIQUE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Comité Stratégique et Ethique prend acte de la démission d'**EXPHOLDING** de ses fonctions de membre du Comité Stratégique et Ethique avec effet à compter du 1er janvier 2025 et décide, à l'unanimité, de coopter à compter du même jour **SANKOFA**, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est fixé à LYON (69006), 112 rue Garibaldi et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 938 066 800 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Comité Stratégique et Ethique prend acte que Johann CHARRIER, représentant légal de **SANKOFA** a été désigné représentant permanent de **SANKOFA** dans **ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS**.

II. NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT D'EXPHOLDING, DEMISSIONNAIRE ET FIXATION DE SA REMUNERATION

Le Comité Stratégique et Ethique rappelle :

- que la Société est représentée, dirigée et administrée par un président, personne physique ou morale, Associée ou non de la Société, désignée parmi ses membres par le Comité Stratégique et Ethique,
- que du fait de la démission d'**EXPHOLDING** et de la cooptation de **SANKOFA** en qualité de membre du Comité Stratégique et Ethique, il convient de nommer un nouveau Président parmi les membres du Comité Stratégique et Ethique et propose de nommer en cette qualité :
 - **SANKOFA**, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est fixé à LYON (69006), 112 rue Garibaldi et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 938 066 800.

Après en avoir délibéré, le Comité Stratégique et Ethique, à l'unanimité décide de nommer à compter du 1er janvier 2025, en remplacement d'**EXPHOLDING**, démissionnaire, **SANKOFA**, sus-domiciliée, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

(...)

La séance se poursuit sous la Présidence de **SANKOFA**, représentée par Johann CHARRIER.

III. POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Comité Stratégique et Ethique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



IV. CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures :

Pour EXPHOLDING
Johann CHARRIER

Pour YAFOYE
Nathalie CAUSSE

Pour BALTAMON
Olivier TAHON



Pour SANKOFA
Johann CHARRIER

*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Comité Stratégique
et Ethique et de Présidente »*



